

DOSSIER D'INSCRIPTION

PAPIER À JOINDRE

- ☐ La fiche de renseignement
- ☐ La fiche intitulée "Autorisation Parentale de Sortie et de Soins"
- ☐ Une photocopie de votre carnet de vaccination à jour
- ☐ Une photocopie de votre contrat d'Assurance
(Responsabilité Civile de l'année en cours)
- ☐ Un justificatif de domicile
- ☐ Une photocopie du jugement de divorce pour les parents divorcés
- ☐ Une attestation de nage pour les activités Aquatiques
(Utiliser le document à la fin du dossier pour faire passer le test de nage)
- ☐ La fiche sanitaire de liaison
- ☐ La cotisation annuelle d'inscription au Point Jeunes de 8€ ou de 15€
pour les personnes ne résidents pas sur la commune

| 07 49 64 13 35 |

|  pointjeunesdavall |  point jeunes d'avall |

|  pointjeunes@saintfeliu-avall.com |

FICHE DE RENSEIGNEMENT

POINT JEUNES ST FÉLIU D'AVALL

☎ 07 49 64 13 35 | ✉ pointjeunes@saintfelieu-avall.com

- **ENFANT** : Nom : Prénom : Né(e) le :
Téléphone : École fréquentée :
- **Régime alimentaire** : Allergie : Autres troubles de santé : ☐
- **Votre enfant possède-t-il un PAI** : OUI : ☐ NON : ☐

RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom et Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Tel Portable :
Tel domicile :
E-mail :
Profession :
Employeur :
Adresse de l'employeur :

Tel travail :

RESPONSABLE LÉGAL 2

Nom et Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Tel Portable :
Tel domicile :
E-mail :
Profession :
Employeur :
Adresse de l'employeur :

Tel travail :

SITUATION FAMILIALE

MARIÉ ☐ PACSÉ ☐ EN CONCUBINAGE ☐ DIVORCÉ ☐ CÉLIBATAIRE ☐

RÉGIME ALLOCATAIRE

CAF N° d'allocataire : Coefficient :
MSA N° d'allocataire : Coefficient :

PERSONNES AUTORISÉES A VENIR CHERCHER LE(S) ENFANT(S)

- Mentionner si votre enfant peut rentrer **SEUL** ou **NON** et si une personne est susceptible de le récupérer au Point Jeunes : **SEUL** ☐ **NON** ☐

AUTRES : (REMPLIR CI-DESSOUS)

Nom et Prénom	Lien de parenté	Téléphone

DROIT À L'IMAGE

Au cours des sorties organisées par le Point Jeunes, des documents audios, vidéos et photos peuvent être réalisés. C'est pourquoi, la mairie de Saint Féliu d'Avall sollicite votre autorisation afin d'effectuer des prises de photographie et de vidéo de votre enfant.

Je soussigné
demeurant au

Autorise par la présente, la mairie de Saint Féliu d'Avall, à reproduire et diffuser les IMAGES ☐ et VIDEOS ☐
de mon enfant dans le cadre des activités décrites ci-dessus. Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.

La présente autorisation concerne les supports de communication suivants : PRESSE ÉCRITE LOCALE ☐ RÉSEAUX SOCIAUX ☐

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE
MERCİ DE COCHER





FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

N° Sécurité Sociale :

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES

☐ oui ☐ non

MEDICAMENTEUSES

☐ oui ☐ non

AUTRES (animaux, plantes, pollen) :

☐ oui ☐ non

Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

COMMUNE DE SAINT FÉLIU D'AVALL

POINT JEUNES

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE ET DE SOINS

Nous soussignés Mme et Mr _____ parents de _____
autorisons notre enfant à effectuer dans le cadre du Point Jeunes de Saint Féliu d'Avall des sorties
accompagnées.

Nous autorisons également le personnel ainsi que le médecin vacataire mis à disposition du centre à prodiguer
les soins nécessaires qui pourraient s'imposer aux enfants.

EN CAS DE PROBLÈME :

Personne à contacter :

N° de téléphone :

Établissement hospitalier :

Signature des deux parents

Fait à Saint Féliu d'Avall
Le _____

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DU POINT JEUNES DE SAINT FELIU D'AVALL

(MAIRIE DE ST FELIU D'AVALL, ALLEE DE LA JEUNESSE)

Conditions d'inscriptions :

Est considéré comme adhérent du Point Jeunes tout jeune ayant rempli les conditions suivantes :

- Être âgé de 11 ans le jour de l'adhésion
- Avoir fourni l'ensemble des papiers d'inscriptions :
 - Fiche de renseignements
 - Fiche intitulée « Autorisation de sorties et de soins »
 - Une photocopie du carnet de vaccination à jour
 - L'Attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours
 - Un justificatif de domicile
 - Une attestation de nage pour les activités aquatiques
 - Le règlement intérieur signé
 - Le jugement de divorce
 - Fiche sanitaire de liaison
- S'être acquitté de la cotisation annuelle :
8€ pour les résidents de St Féliu d'Avall et 15€ pour les résidents hors commune.
- À compter de l'été 2019, une décision du Conseil Municipal autorise les enfants à intégrer la structure à partir de 10 ans (sous conditions : se renseigner auprès de la directrice).

Droits de l'adhérent :

- Tout jeune adhérent a accès au Point Jeunes aux heures d'ouverture de la structure
- Il a également le droit d'utiliser les équipements et les jeux du Point Jeunes
- Il a accès à l'ensemble des projets, sorties et activités organisées par la structure
- Les enfants non-résidents de la commune ne seront pas prioritaires sur les sorties et activités

Le Respect des locaux :

- Il est interdit de dégrader les locaux de manière intentionnelle
- Il est interdit de fumer dans le Point Jeunes
- Aucune boisson alcoolisée et aucune drogue ne doit y être introduite pour y être consommées, vendues ou distribuées

Le respect du matériel :

- L'ensemble du matériel mis à disposition ne doit pas être intentionnellement détérioré sous peine de sanction
- Aucun matériel ne doit être sorti des locaux du Point Jeunes
- Tout acte de vandalisme et tout vol sera sanctionné
- L'utilisation de tout matériel du Point Jeunes doit se faire de manière normale

Le respect des personnes :

- Les jeunes sont tenus de respecter l'équipe d'animation du Point Jeunes ainsi que toute personne à l'intérieur de la structure ou à l'extérieur lors d'une activité ou d'une sortie
- Les jeunes doivent avoir un langage et un comportement correct dans les locaux
- Tout acte ou propos raciste ou discriminatoire ne sera toléré et entraînera une exclusion immédiate

Les activités :

- Tout jeune désireux de participer à une activité organisée par le Point Jeunes devra préalablement s'inscrire et ce avant une date butoir qui lui sera communiquée
- Quelque soit l'activité organisée, les participants devront en respecter les règles de sécurité et les consignes qui leur seront données.
- Ils devront également veiller au respect du matériel et des locaux utilisés

Responsabilité :

- Chaque jeune est responsable de ses affaires à l'intérieur et autour des locaux ainsi que lors des sorties
- Le ou les animateurs ne peuvent être tenu responsables des vols commis dans la structure
- L'équipe d'animation se réserve le droit de sanctionner ou d'exclure tout jeune ayant un comportement préjudiciable
- L'équipe d'animation du Point Jeunes n'est en aucun cas responsable des déplacements d'un jeune lorsqu'il quitte la structure

Païement :

- Le paiement des sorties ainsi que de la cotisation annuelle peuvent s'effectuer soit en liquide soit par chèque à l'ordre de la "Régie Enfance Jeunesse".
- Pour les sorties payantes, tout règlement devra être réalisé maximum 3 jours avant celui de la sortie. Ce dernier validera l'inscription
- Tout désistement devra être justifié sous peine de se voir refuser l'accès à une autre activité.
- Le remboursement d'une activité payante ne sera réalisé qu'après remise d'un certificat médical par la famille.
- Les prix des sorties sont fixés en fonction des coefficients familiaux de la CAF (réactualisés uniquement en début d'année) avec consultation du site CAFPRO : CF document -> "Tarifs du Point Jeunes".

Cotisation Annuelle Individuelle :

- **8€** pour les habitants de la commune
- **15€** pour les résidents hors commune

Jours et heures d'ouverture du Point Jeunes : Le planning est affiché sur la porte du Point Jeunes

- Hors vacances scolaires : (peut-être soumis à un changement)
Le Mercredi de 14H00 à 18H00
- Pendant les vacances scolaires : les horaires d'ouverture seront en fonction du planning d'activité avec une fermeture à 18h00 maximum

Fait à Saint Féliu d'Avall
Le

Signature des deux parents

Signature du jeune

Signature de la directrice
Du Point Jeunes

ATTESTATION DU « PASS-NAUTIQUE »
PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS
LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS
(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test « Pass-Nautique » prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (**test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyoning (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 20.1 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- | | |
|--|--------------------------|
| • Effectuer un saut dans l'eau | ☐ |
| • Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes | ☐ |
| • Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes | ☐ |
| • Nager sur le ventre pendant 25 mètres | ☐ |
| • Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant | ☐ |

Test réalisé : ☐ **avec brassière** ☐ **sans brassière**

Résultat du test : ☐ **satisfaisant** ☐ **non satisfaisant**

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :

Signature :

TARIFS DU POINT JEUNES DE SAINT FÉLIU D'AVALL

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	SORTIE JOURNÉE	MINI SÉJOUR (3 jours - 2 nuits)	SÉJOUR SKI
T1	4€	20€	90€
T2	5€	25€	100€
T3	6€	30€	130€
T4	8€	35€	170€
T5	9€	40€	190€
T6	11€	45€	220€
T7 et NA	12€	50€	250€
NON RÉSIDENTS	16€	60€	300€

QUOTIENT FAMILIAL

TRANCHES QUOTIENT	QUOTIENT FAMILIAL
T1	0€ À 350€
T2	351€ À 550€
T3	551€ À 800€
T4	801€ À 1040€
T5	1041€ À 1280€
T6	1281€ À 1800€
T7 et NA	1801€ ET +

COTISATION ANNUELLE

RÉSIDENTS DE SAINT FÉLIU D'AVALL	8€
NON RÉSIDENTS	15€